

# Les notes



2019 | n° 4

Orientations budgétaires pour 2020  
Suivi de l'activité en 2019

S. POMMIER, DECEMBRE 2019

université  
PARIS-SACLAY

# Doctorat de l'Université Paris-Saclay

## Orientation budgétaire 2020, Suivi de l'activité 2019

---

ADOPTE EN DECEMBRE 2019

### Contenu

---

<b>1</b>	<b>Résumé</b> .....	<b>- 3 -</b>
<b>2</b>	<b>Des moyens pour quoi faire ?</b> .....	<b>- 5 -</b>
<b>3</b>	<b>Les écoles doctorales</b> .....	<b>- 6 -</b>
3.1	Historique.....	- 6 -
3.2	Exécution du budget 2019 .....	- 7 -
3.3	Crédits de fonctionnement et de formation pour 2020 (400k€) .....	- 8 -
<b>4</b>	<b>Le collège doctoral,</b> .....	<b>- 10 -</b>
4.1	Exécution du budget 2019 .....	- 10 -
4.2	Budget prévisionnel 2020 (375k€).....	- 12 -
<b>5</b>	<b>Le Polethis (50k€)</b> .....	<b>- 14 -</b>
<b>6</b>	<b>Financement</b> .....	<b>- 15 -</b>
6.1	Ce qui ne change pas en 2020 : .....	- 15 -
6.2	Ce qui change sur ce plan en 2020, droits d'inscription : .....	- 15 -
6.3	Modalités de financement, historique .....	- 15 -
6.4	Modalités de financement en 2020.....	- 16 -
<b>7</b>	<b>Gestion</b> .....	<b>- 18 -</b>

## 1 Résumé

---

Cette note ne concerne que les moyens utilisés pour le fonctionnement des écoles doctorales et du collège doctoral et pour les formations collectives des doctorants. Les moyens alloués à la rémunération des doctorants (contrats doctoraux sur la SCSP, appels à projets IDEX, missions complémentaires etc.) seront traités séparément.

Pour le budget initial de 2020, les écoles doctorales seront globalement dotées de moyens de fonctionnement et pour organiser les formations collectives des doctorants déterminés avec la même méthode qu'en 2019 mais en tenant compte des changements principaux des périmètres des écoles doctorales et en particulier du départ des doctorants de IPParis et de la restructuration de l'ED SHS en deux écoles doctorales (≈400k€). De plus, des moyens de fonctionnement et de formation sont mutualisés pour mener à bien les missions transférées par les écoles doctorales au collège doctoral et au Polethis, notamment pour la formation transverse des doctorants, la préparation et le suivi du devenir professionnel (≈374k€ pour la maison du doctorat et ≈50k€ pour le Polethis).

La création de l'établissement public expérimental, sa structuration en Graduate Schools (auxquelles seront attachées les écoles doctorales) et restructuration ou la mise en place de services de soutien et de support au niveau central, dont en particulier la maison du doctorat, apporteront de nombreux changements qui concerneront les moyens au cours de l'année 2020 et en 2021 :

- A la création de l'établissement public expérimental, les actuels établissements membres de la ComUE, transfèrent leurs compétences sur le diplôme national de doctorat à l'université Paris-Saclay. Des dispositions transitoires permettent de délivrer les diplômes de doctorat pour lesquels la ComUE est accréditée jusqu'au 31/08/2020, mais les inscriptions se font désormais à l'université Paris-Saclay,
- Nouvelle répartition des tâches et des moyens correspondants entre le collège doctoral et la maison du doctorat, le Polethis, les écoles doctorales, les Graduate Schools et les composantes, les établissements-composantes, les universités membres associées et les organismes, et les services, directions et autres structures de l'université Paris-Saclay,
- Projet SFRI du PIA, avec potentiellement de nouveaux moyens pour de nouvelles actions en lien avec le doctorat, complémentaires aux missions réglementaires des écoles doctorales,
- LPPR avec des évolutions déjà annoncées concernant la rémunération des doctorants et les activités hors recherche et certaines propositions d'un des GTs LPPR de fléchages de moyens sur les écoles doctorales,
- Nouveaux périmètres de la formation doctorale : création d'IPParis, fin de l'association avec Supméca pour le laboratoire Quartz, nouvelles associations envisagées (LNE, BPIM...), restructuration de l'ED SHS en deux nouvelles écoles doctorales, nouvelles co-accréditations (EDMH avec IPParis et, le cas échéant, éventualité de co-accréditation d'ED d'universités hors Ile de France partenaires de CentraleSupélec ou d'AgroParisTech).

Ces changements amèneront à revoir, d'ici la rentrée de septembre 2020 et en phase avec leur mise en place ou leur réorganisation, les activités et les moyens correspondants des diverses entités contribuant à l'organisation des formations doctorales afin de proposer des modalités de fonctionnement adaptées dans un cadre pluriannuel pour le prochain contrat d'accréditation (années budgétaires 2021 à 2025).

Cependant certains changements prendront effet plus rapidement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le budget initial 2020 est établi de manière à minimiser l'effet de ces changements sur l'organisation des services et sur les montants consacrés au doctorat dans les actuels établissements membres de la ComUE, tout en profitant des simplifications qu'ils apportent :

[www.universite-paris-saclay.fr](http://www.universite-paris-saclay.fr)

Espace Technologique / Immeuble Discovery

Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

- Départ des doctorants d'IPParis,
- Recette des droits d'inscription en doctorat par l'université Paris-Saclay et plus par les établissements d'enseignement supérieur membres de la ComUE et opérateurs des inscriptions des doctorants,
- Suppression d'opérations financières (conventions, bons de commandes, titres de recettes etc.) associées jusqu'ici à la contribution des établissements membres à la ComUE et aux divers mandats de gestion d'écoles doctorales ou de programmes de formation confiés par la ComUE à certains des établissements,
- Reversement aux composantes, aux établissements-composantes et aux universités membres associées de l'université Paris-Saclay de la différence entre les recettes de droits d'inscription en doctorat de l'université Paris-Saclay et les crédits alloués aux écoles doctorales, à la maison du doctorat et à Polethis, de manière à minimiser l'impact budgétaire de ces changements par rapport à l'année précédente pour chacun.

Une comparaison schématique des moyens consacrés à l'organisation de la formation doctorale entre 2019 et 2020 est faite ci-après.

#### En 2019,

- **943 k€** ont été consacré à l'organisation de la formation doctorale, dont **792k€** hors IPParis avec la répartition suivante :
  - **476k€** pour les écoles doctorales dont **375k€** apportés par les établissements de l'UPSaclay2020 et **101k€** par les établissements d'IPParis. Ces moyens ont été apportés par les contributions des établissements à la ComUE et ensuite ont été versés, par conventions, à ceux des établissements à qui était confiée, par délégation, la gestion d'écoles doctorales,
  - **375k€** pour le collège doctoral et **50k€** pour Polethis, dont **361k€** apportés par l>IDEX, **49k€** apportés par les établissements d'IPParis, **15k€** en application des conventions avec l'ENSA-V et Supmeca. Ces moyens ont été gérés au niveau de la ComUE
  - enfin **41k€** affectés aux activités doctorales transverse au SCRED de UPSud.
- **1200 k€** environ ont été collectés par les établissements membres de la ComUE (hors IPParis) au titre des droits d'inscription en doctorat (c'est une estimation).
- Le différentiel entre ces droits d'inscription collectés par les établissements membres de la ComUE et les moyens versés aux entités en charge de l'organisation de la formation doctorale (375k€ à la ComUE, 41k€ au SCRED de UPSud) est ainsi estimé à **784k€**.

#### En 2020, il est proposé :

- de consacrer **825 k€** à l'organisation de la formation doctorale,
  - dont **400k€** pour les écoles doctorales rattachées aux Graduate Schools,
  - **375k€** pour la maison du doctorat et **50k€** pour le Polethis,
- alimentés à hauteur de **361k€** par l>IDEX et pour le complément, par les **droits d'inscription** en doctorat (estimation à **1200 k€**).
- Il est également prévu de reverser le différentiel (estimé à **736 k€** soit 1200k€ + 361k€ - 825 k€) aux composantes, aux établissements composantes et aux universités membres associées.

**Pour 2021 et au delà**, il conviendra de revoir cette répartition des moyens, après la mise en place des Graduate Schools, le résultat des appels à projets SFRI et IDEES et la mise en place de la Maison du Doctorat et des autres directions et services contribuant à l'organisation de la formation doctorale.

## 2 Des moyens pour quoi faire ?

---

L'article [L-612-7 du code de l'éducation](#) fixe les grandes lignes des formations doctorales : « Les formations doctorales sont organisées dans le cadre d'écoles doctorales dans des [conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur](#). Elles comprennent un **encadrement scientifique personnalisé** de la meilleure qualité ainsi qu'une **formation collective** comportant des enseignements, séminaires ou stages destinés à **conforter la culture scientifique des doctorants, à préparer leur insertion professionnelle ou leur poursuite de carrière dans le secteur public comme dans le secteur privé et à favoriser leur ouverture internationale.** »

[L'arrêté du 25 mai 2016](#) précise les missions des écoles doctorales et comment les équipes de recherche, les écoles doctorales et le collège doctoral peuvent se partager la tâche.

**Article 1 :** La formation doctorale [...] comprend **un travail personnel de recherche réalisé par le doctorant**. Elle est complétée par des **formations complémentaires validées par l'école doctorale**. [...] Les **compétences spécifiques acquises** au cours de cette formation permettent d'exercer une **activité professionnelle** à l'issue du doctorat dans **tous les domaines d'activités**, dans le **secteur public** aussi bien que **privé**. La formation doctorale est organisée au sein **des écoles doctorales** [...], il peut être créé un **collège doctoral** afin d'organiser à ce niveau la politique doctorale, de contribuer à sa visibilité et à la mutualisation des activités des écoles doctorales. Dans ce cas, une ou plusieurs **missions des écoles doctorales**, [...] sont **transférées au collège doctoral** [...].

**Article 2 :** Sous la responsabilité des établissements accrédités, les **écoles doctorales** ou les **collèges doctoraux** organisent la formation des doctorants et les préparent à leur activité professionnelle [...] regroupent des unités et des équipes de recherche d'un ou de plusieurs établissements. Une équipe de recherche participe à une seule école doctorale.

**Article 3 :** Les écoles doctorales :

- 1° : Mettent en œuvre une **politique d'admission des doctorants** en leur sein, fondée sur des critères explicites et publics, informent les étudiants sur les conditions d'accès, les compétences requises, les financements susceptibles d'être obtenus, la nature, la qualité et les taux d'activité professionnelle après l'obtention du doctorat. Elles **participent à la recherche des financements**, en **proposent l'attribution** afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions ;
- 2° : Organisent les **échanges scientifiques** entre doctorants et avec la communauté scientifique ; proposent aux doctorants des activités de formation favorisant **l'interdisciplinarité** et l'acquisition d'une **culture scientifique élargie** incluant la **connaissance du cadre international** de la recherche ;
- 3° : Veillent à ce que chaque doctorant reçoive une **formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique** ;
- 4° : Assurent une **démarche qualité** de la formation en mettant notamment en place des **comités de suivi individuel du doctorant** et proposent aux **encadrants du doctorant** une **formation** ou un accompagnement spécifique ;
- 5° : Définissent et mettent en œuvre des **dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel** après l'obtention du doctorat dans les secteurs public et privé et organisent en lien avec les services des établissements concernés le suivi des parcours professionnels des docteurs formés ;
- 6° : Contribuent à une **ouverture européenne et internationale**, dans le cadre d'actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur ou des centres de recherche étrangers ;
- 7° : Formulent un avis sur les demandes de **rattachement d'unités ou d'équipes de recherche**.

## 3 Les écoles doctorales

### 3.1 Historique

Les crédits affectés aux écoles doctorales en 2016 étaient de **527 010 €** sur la base d'une estimation des effectifs de doctorants (**5234**) qui avait été faite à partir des déclarations SIREDO des anciennes écoles doctorales, datant de 2014.

A partir de l'année 2017, les prévisions ont pu être faites en utilisant les inscriptions constatées au cours de l'année universitaire précédente. Les crédits alloués aux écoles doctorales en 2017 et 2018 étaient ainsi respectivement de **499 700€** (**5090** doctorants en 2015-2016) et de **458 150 €** (**5461** doctorants en 2016-2017). En **2019**, le mode de calcul a été revu pour limiter divers artefacts liés à l'étalement des dates de 1ères inscriptions et de soutenance. Plutôt que d'utiliser le nombre total de doctorants inscrits, le calcul est désormais basé sur le flux entrant des doctorants moyenné sur 3 ans. Le montant alloué aux écoles doctorales en 2019 était ainsi de **476 800 €** pour **5443 doctorants**.

N° et acronyme	Nom complet de l'école doctorale
n°127   AAIF	Astronomie et astrophysique d'Ile-de-France
n°129   SEIF	Sciences de l'environnement d'Ile-de-France
n°564   PIF	Physique de l'Ile-de-France
n°566   SSMMH	Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain
n°567   SDV	Sciences du végétal   du gène à l'écosystème
n°568   Biosigne	Signalisations et réseaux intégratifs en biologie
n°569   ITFA	Innovation thérapeutique   du fondamental à l'appliqué
n°570   EDSP	Santé publique
n°571   2MIB	Sciences chimiques   molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes
n°572   EDOM	Ondes et matières
n°573   Interfaces	Interfaces   approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation
n°574   EDMH	Mathématiques Hadamard
n°575   EOBE	Electrical, optical, bio-physics and engineering
n°576   Pheniics	Particules hadrons énergie et noyau   instrumentation, image, cosmos et simulation
n°577   SDSV	Structure et dynamique des systèmes vivants
n°578   SHS	Sciences de l'homme et de la société
Nota bene : cette école doctorale est restructurée et donnera naissance, pour le prochain contrat d'accréditation, à 2 écoles doctorales issues des pôles de l'école doctorale SHS actuelle : DEM : Droit Economie Management et SSH : Sciences de la société et humanités.	
n°579   SMEMAG	Sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences
n°580   STIC	Sciences et technologies de l'information et de la communication
n°581   ABIES	Agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé
n°582   CBMS	Cancérologie   biologie - médecine - santé

### 3.2 Exécution du budget 2019

Conformément au partage des missions qui a été convenu entre le collège doctoral, Polethis et les écoles doctorales, les crédits des écoles doctorales ont été utilisés pour soutenir des activités entrant dans les catégories suivantes :

- **Catégorie 1 – 13 % – Recrutement et suivi individuel des doctorants** : Fonctionnement des Jurys de concours de recrutement de doctorants (défraiement des transports de membres des Jurys d'admission, restauration, éventuellement logement), défraiement de missions pour l'attractivité et d'action dédiées au recrutement des doctorants (forum, actions d'information des masters, colloques sur la formation doctorale...), fonctionnement des dispositifs de suivi,
- **Catégorie 2 – 10 % – Excellence** : Prix des doctorants, prix de thèse, autres distinctions valorisant la prise de risque scientifique, l'ouverture interdisciplinaire et internationale etc. .
- **Catégorie 3 – 40 % – Formations collectives dans le champ de l'école doctorale**, apportant une ouverture internationale et/ou dédiée à conforter la culture scientifique des doctorants. Organisation des formations, défraiement des intervenants notamment internationaux, rémunération de prestataires, aide au montage d'écoles thématiques, de cycles de séminaires doctoraux, contribution à l'inscription aux écoles thématiques,
- **Catégorie 4 – 30 % – Développement des compétences transférables des doctorants** : Ateliers, groupes d'écriture, colloques de doctorants et autres activités pratiques encadrées permettant le développement des compétences de chercheurs des doctorants,
- **Catégorie 5 – 7% – Communication, évènement et fonctionnement courant de l'école doctorale** : Fonctionnement des conseils d'école doctorale, des réunions du bureau (défraiement de transports pour les membres externes, plateau repas ou pauses cafés). Achat de logiciel ou matériel informatique, frais d'impression et de photocopies, papèterie et petit matériel nécessaire pour le fonctionnement et la communication de l'école doctorale, autres dépenses en lien avec l'animation de la formation doctorale.

Ecole doctorale	Crédits 2019	% exécution au 01/10/2019	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5
n°127   AAIF	6 000 €	79%	0 €	0 €	0 €	4 711 €	0 €
n°129   SEIF	6 700 €	99%	3 193 €	3 412 €	0 €	0 €	0 €
n°564   PIF	16 900 €	26%	0 €	0 €	3 956 €	0 €	521 €
n°566   SSMMH	9 100 €	80%	710 €	0 €	3 100 €	2 900 €	590 €
n°567   SDV	13 600 €	100%	4 193 €	0 €	3 362 €	4 864 €	1 178 €
n°568   Biosigne	13 600 €	101%	1 093 €	0 €	5 840 €	6 500 €	260 €
n°569   ITFA	26 000 €	89%	1 402 €	0 €	11 719 €	5 236 €	4 800 €
n°570   EDSP	13 900 €	92%	2 790 €	0 €	4 100 €	2 360 €	3 500 €
n°571   2MIB	26 800 €	94%	1 309 €	1 800 €	7 120 €	10 500 €	4 555 €
n°572   EDOM	24 900 €	60%	2 143 €	4 200 €	1 700 €	6 129 €	735 €
n°573   Interfaces	26 600 €	83%	373 €	4 332 €	4 170 €	11 060 €	2 244 €
n°574   EDMH	30 000 €	87%	739 €	0 €	13 581 €	11 500 €	299 €
n°575   EOBE	28 600 €	93%	22 000 €	0 €	1 630 €	2 876 €	0 €
n°576   Pheniics	23 800 €	92%	0 €	6 000 €	8 014 €	6 973 €	1 000 €
n°577   SDSV	20 400 €	63%	0 €	12 422 €	0 €	413 €	0 €
n°579   SMEMAG	37 100 €	81%	3 200 €	0 €	24 820 €	0 €	2 200 €
n°580   STIC	67 500 €	70%	1 466 €	0 €	40 690 €	3 913 €	1 044 €
n°581   ABIES	19 900 €	100%	1 000 €	0 €	7 000 €	10 000 €	1 900 €
n°582   CBMS	20 700 €	100%	505 €	2 170 €	0 €	17 524 €	501 €
<b>UPSaclay ***</b>	<b>432 100 €</b>	<b>82%</b>	<b>46 115 €</b>	<b>34 336 €</b>	<b>140 801 €</b>	<b>107 459 €</b>	<b>25 327 €</b>
			<b>13%</b>	<b>10%</b>	<b>40%</b>	<b>30%</b>	<b>7%</b>

\*\*\* Le détail par école doctorale est fourni dans le tableau ci-dessus, hormis pour l'école doctorale SHS qui n'a pas été en mesure de fournir ces informations au 1<sup>er</sup> octobre 2019 du fait du départ de la personne chargée d'aide au pilotage de l'école doctorale. Le taux de consommation des crédits au 01/10/2019 a été déterminé sur l'ensemble des écoles doctorales sauf SHS. Pour mémoire les crédits ouverts à l'ED SHS pour 2019 étaient de 44 700 € et le montant total des crédits de fonctionnement et de formation des écoles doctorales ouverts en 2019 était ainsi de 476 800 €.

Au trois quarts de l'année, parmi les 20 écoles doctorales, 5 ont consommé tous leurs crédits, 10 ont dépensé plus de trois quart de leurs crédits et 3 écoles doctorales plus de la moitié de leurs crédits. Plusieurs écoles doctorales signalent que les crédits qui leurs sont ouverts sont insuffisants, notamment l'école doctorale Phenics (depuis plusieurs années).

### 3.3 Crédits de fonctionnement et de formation pour 2020 (400k€)

Les postes de dépenses principaux identifiés pour une école doctorale, [en lien avec ses missions réglementaires](#) et compte tenu des missions transférées au collège doctoral ou au Polethis resteront identiques en 2020 à ce qu'ils étaient en 2019. La même méthode qu'en 2019 est ainsi utilisée pour déterminer les crédits à ouvrir pour chacune des écoles doctorales pour l'année 2020.

La mise en place des Graduate Schools au cours de l'année 2020, le succès espéré à l'appel SFRI du PIA, amènera à discuter des actions complémentaires qui pourront être lancées en lien avec le doctorat et à rediscuter des actions portées par le collège doctoral, les écoles doctorales et les Graduate Schools et des moyens correspondants pour 2021 et au-delà.

Pour 2020, montant total des crédits de formation et de fonctionnement mutualisés demandés pour une école doctorale comprend un montant forfaitaire destiné à couvrir des couts fixes et un montant variable, calculé au prorata du nombre de doctorants. Le calcul pour 2020 est effectué sur la base des inscriptions en doctorat de l'année 2018-2019 avec la même méthode que celle utilisée pour 2019.

#### Montant forfaitaire :

- **5000 €** forfaitaires pour chaque école doctorale dont l'Université Paris-Saclay est le support administratif.
- **2500 €** forfaitaires pour les trois écoles doctorales dont Paris-Saclay n'assure pas le support administratif.

#### Montant variable :

- **100 €** par doctorant inscrit en 2018-2019 qui s'était inscrit pour la première fois en doctorat en 2016-2017, en 2017-2018 ou en 2018-2019, que la thèse soit préparée à temps plein ou partiel. Cela équivaut à affecter 300€ aux écoles doctorales pour chaque nouvel entrant (quelle que soit la durée effective de sa thèse) avec un flux entrant moyenné sur 3 ans.

Crédits de formation et de fonctionnement des écoles doctorales				Nombre de doctorants inscrits en		
				2018-2019		2017-2018
Ecole doctorale	Rappel 2018	Rappel 2019	Crédits 2020	1A, 2A et 3A	tous hors IPParis	tous
n°127   AAIF	5 050 €	6 000 €	6 200 €	37	44	42
n°129   SEIF	6 550 €	6 700 €	6 900 €	44	57	57
n°564   PIF	15 350 €	16 900 €	16 500 €	140	181	177
n°566   SSMMH	9 250 €	9 100 €	8 200 €	32	56	58
n°567   SDV	13 250 €	13 600 €	13 500 €	85	116	126

n°568   Biosigne	13 150 €	13 600 €	12 500 €	75	107	132
n°569   ITFA	25 650 €	26 000 €	24 600 €	196	281	310
n°570   EDSP	13 100 €	13 900 €	15 700 €	107	146	139
n°571   2MIB	27 100 €	26 800 €	28 500 €	235	300	299
n°572   EDOM	23 250 €	24 900 €	18 700 €	137	189	262
n°573   Interfaces	25 500 €	26 600 €	13 600 €	86	126	297
n°574   EDMH	27 300 €	30 000 €	19 000 €	140	164	312
n°575   EOBE	28 450 €	28 600 €	27 100 €	221	314	322
n°576   Pheniics***	23 150 €	23 800 €	25 900 €	159	225	246
n°577   SDSV	20 700 €	20 400 €	20 800 €	158	222	229
n°578   SHS > DEM	45 050 €	44 700 €	20 000 €	146	544	745
n°578   SHS > SSH	-	-	15 000 €	104		
n°579   SMEMAG	37 800 €	37 100 €	27 400 €	224	335	439
n°580   STIC	60 100 €	67 500 €	43 900 €	389	517	801
n°581   ABIES	18 350 €	19 900 €	20 500 €	155	212	210
n°582   CBMS	20 050 €	20 700 €	20 200 €	152	224	240
<b>UPSaclay</b>	<b>458 150 €</b>	<b>476 800 €</b>	<b>399 700 €</b>	<b>3022</b>	<b>4360</b>	<b>5443</b>

Le tableau ci-dessus rappelle les crédits alloués à chaque école doctorale en 2018 et en 2019 et donne le montant des crédits de formation et de fonctionnement à allouer à chacune des écoles doctorales pour l'année 2020 en appliquant la méthode ci-dessus. Suite aux difficultés signalées plusieurs années de suite par l'école doctorale Pheniics, 5000€ de plus lui ont été alloués sur ce budget initial, mais il faut remarquer que cette école doctorale sera rattachée à la Graduate School in Physics aux côtés d'autres écoles doctorales qui n'utilisent pas toujours tous leurs crédits.

La part forfaitaire globale (97500 €) est en augmentation de 5000€ du fait de la restructuration de l'ED SHS qui aboutit à une augmentation du nombre des écoles doctorales dont l'Université Paris-Saclay est le support administratif. A l'inverse, la part variable diminue d'environ 82k€ au prorata du nombre de doctorants inscrits en années 1, 2 et 3 qui rejoignent IPParis.

Par ailleurs, dans le cadre de la co-accréditation de l'EDMH avec IPParis, une contribution sera demandée à IPParis sur la base d'un montant forfaitaire de 2500€ et d'un montant variable de 100€ par doctorant, en cohérence avec ce qui est pratiqué pour les écoles doctorales PIF, AAIF et SEIF.

Pour mémoire, en cas d'association pour le seul niveau doctorat avec un établissement extérieur, la contribution demandée à l'établissement est plus élevée puisque l'Université Paris-Saclay porte alors l'ensemble des activités et les montants demandés sont jusqu'ici de 5000€ et 175€ par doctorant.

## 4 Le collège doctoral,

Pour le collège doctoral, les postes principaux de dépense sont la formation transverse et la préparation du devenir professionnel des docteurs, l'organisation d'évènements et le système d'information. En 2020, deux nouveaux postes prendront de l'importance, l'accompagnement de l'activité internationale, d'une part, et les actions destinées aux encadrants et aux personnels, d'autre part.

En ce qui concerne les actions destinées aux encadrants, en 2019, nous avons surestimé les coûts des formations. Ainsi en 2020, même si nous prévoyons d'augmenter l'activité, l'enveloppe a été révisée.

Sur le plan des outils numériques, le déploiement de la dématérialisation jusqu'à l'école doctorale devrait être terminé en Janvier 2020 (sauf pour l'ED SHS du fait de sa scission). La dématérialisation complète des signatures (c'est-à-dire jusqu'au chef d'établissement) et des pièces à valeur probatoires devrait être finalisée au printemps 2020. De nouveaux développements sont également nécessaires pour répondre à des besoins déjà existants (par ex. intégration du module de demande de convention de cotutelle à Adum et connexion avec MoveOn) et pour accompagner la transformation de l'université (par ex. paiement en ligne des droits d'inscription, connecteurs entre Adum et les autres SI). Pour cette raison, un même montant est maintenu pour le budget initial, même si la mise en place de la DSI devait pouvoir alléger progressivement ce poste.

Une comparaison de la part des dépenses réalisées en 2018 et en 2019 et prévue pour 2020 est faite ci-dessous.

	2018	2019	Budget 2020
→ Fonctionnement courant	8,0%	6,5%	5,6%
→ Système d'information et outils numériques	24,5%	32%	27%
→ International	0,0%	3,6%	8%
→ Qualité	2,4%	5,5%	0%
→ Organisation d'évènements, communication	25,4%	15%	13,3%
→ Préparation du devenir professionnel	39,8%	30,7%	40,8%
→ Actions destinées aux encadrants	0,0%	7 %	5,6%

### 4.1 Exécution du budget 2019

Le taux de consommation des crédits prévu pour la fin de l'année est de 68%, pour deux raisons principales.

D'abord les projets de l'axe **international** ont été retardés du fait du départ et du remplacement des personnes responsables de cet axe. Nous comptons qu'en 2020, l'activité internationale pourra être renforcée et prendre de l'ampleur.

Ensuite, l'arrivée au collège doctoral d'une chargée de projet pour l'axe **communication et évènements** a permis de mener plus de projet tout en réduisant significativement les dépenses de fonctionnement sur cet axe, notamment pour la cérémonie de remise des diplômes de doctorat.

Enfin, nous avons surestimé le coût des formations à l'encadrement proposées aux **encadrants**. Ainsi en 2020, nous comptons augmenter le nombre de ces formations, mais cela pourra se faire dans la même enveloppe que celle prévue en 2019.

Catégories		Budget 2019			Par catégorie	%
		Initial	Exécuté au 30/09/2019	Prévision pour fin 2019		
Fonctionnement général	Fonctionnement Réunions, Petits Matériels, Frais de réception etc.	10k€	8k€	10k€	17k€	6,5%
	Impression des diplômes par Imprimerie Nationale	6k€	3k€	4k€		
	Missions des personnels du CD	5k€	2k€	3k€		
Système d'information et	Système d'information / Licence ADUM	80k€	80k€	80k€	85k€	32%
	Gestion électronique des documents et dématérialisation des signatures, application "diplômes"	13k€		5k€		
International	International (présence sur des salons internationaux, frais de traduction, animation du réseau des ambassadeurs)	30k€	2k€	10k€	10k€	3,6%
Qualité	Démarche Qualité, audits internes, à blanc, externes, certification	6k€	4k€	15k€	15k€	5,5%
Communication, information et	Site web et Supports (plaquettes, affiches)	3k€	2k€	4k€	40k€	15,0%
	Cérémonie de remise des diplômes	66k€	36k€	36k€		
Formations transverses et préparation du devenir professionnel	Participation Forums Doctorat (PhD Talent, Cifre, enquête...) et autres actions pour le devenir professionnel (programme ambassadeurs, CoRSE, ADDUPS, Cotisations annuelles ABG et RNCD)	25k€	15k€	19k€	82k€	30,7%
	Socle de base du chercheur,	20k€	0k€	2k€		
	Egalité des chances, diversité, inclusion	0k€	1k€	1k€		
	Parcours - Entrepreneur des domaines innovants,	0k€		0k€		
	Parcours - Enseignement du supérieur,	20k€	0k€	0k€		

	Parcours - Chercheur en entreprise, R&D du secteur privé,	20k€		20k€		
	Parcours - Expertise, études et conseils, à l'innovation, prospective ou stratégique, entreprises ou cabinets fournissant des prestations intellectuelles,	20k€		6k€		
	Parcours - Métiers d'accompagnement et support à la recherche, l'innovation et la valorisation, support au développement des Spin Off et Start-up,	20k€	17k€	17k€		
	Parcours - Médiation scientifique, communication et journalisme scientifique, édition scientifique, relations internationales + MT180	20k€	11k€	17k€		
Formation des personnels	Formations à l'encadrement, management de la recherche et cafés Cadithe	30k€	15k€	19k€	19k€	7,0%
Bilan	<b>Total</b>	<b>394k€</b>	<b>196k€</b>	<b>268k€</b>		
	Taux d'exécution		50%	68%		

#### 4.2 Budget prévisionnel 2020 (375k€)

Les actions prévues pour 2020 sont listées ci-après ainsi que le budget prévisionnel. Cependant, avec la mise en place de la Maison du Doctorat, des autres directions et services, il est probable que ce budget ait besoin d'être significativement rectifié en cours d'année.

	Catégories	Budget 2020	Par catégorie (en k€)	%	Commentaires
Fonctionnement général	Fonctionnement Réunions, Petits Matériels, Frais de réception etc.	10k€	21k€	5,6%	Conseils du Collège doctoral, Réunion avec ED et doctorants etc.
	Impression des diplômes par Imprimerie Nationale	6k€			Refaire la maquette, impression des diplômes
	Missions des personnels du CD	5k€			Participation aux journées ADUM (1 session par an), aux journées du RNCD (2 sessions par an, en 2019, une des deux a lieu à UPSaclay), EUA-CDE

Système d'information et outils numériques	Système d'information / Licence ADUM	80k€	100k€	27%	Cotisation annuelle, à basculer éventuellement sur la DSI en 2020
	Gestion électronique des documents et dématérialisation des signatures, application "diplômes"	20k€			Partiellement pris en charge par DSI en 2019. Prévoir pour 2020 un budget de maintenance de l'application "Diplômes" : 5000 € correctifs + 10 000 € maintenance & évolutions, soit 13 000 €)
International	International (présence sur des salons internationaux, frais de traduction, animation du réseau des ambassadeurs)	30k€	30k€	8,0%	Ce qui était prévu n'a pas pu être réalisé du fait des changements d'équipe. Déploiement avec l'arrivée de R. Bennacer : Missions internationales (salons etc.) + animation du réseau des docteurs ambassadeurs dans les universités étrangères
Qualité	Démarche Qualité, audits internes, à blanc, externes, certification	0k€	0k€	0,0%	Engagement pluriannuel pris en 2019 pour un cycle de 3 ans à hauteur de 6000 euros par an.
Communication, information et événements	Site web et Supports (plaquettes, affiches)	5k€	50k€	13,3%	Projets : pour les ambassadeurs en entreprises & dans les universités étrangères, sur les dispositifs pour les entreprises (CIFRE, CIR, jeunes Docteurs, doctorant conseil), sur le handicap et la médecine pour les doctorants, pour la campagne de recrutement (français et anglais)
	Cérémonie de remise des diplômes	45k€			Prévision 2020 : 20 000 euros pour achat de nouvelles toques et togas (officiels) et Docteurs + vidéo et bornes de photos et photographes de qualité
Formations transverses et préparation du devenir professionnel	Participation Forums Doctorat (PhD Talent, Cifre, enquête...) et autres actions pour le devenir professionnel (programme ambassadeurs, CoRSE, ADDUPS, Cotisations annuelles ABG et RNCD)	15k€	153k€	40,8%	CIFRE, PhD Talent, et Doct'ilien (2 fois par an)
	Socle de base du chercheur,	50k€			Montant précédent auquel il faut rajouter les 41 000 alloué au SCRED à UPSUD pour des formations transverses
	Egalité des chances, diversité, inclusion	2k€			Mentorat femme et Science et autres actions en faveur de égalité
	Parcours - Entrepreneur des domaines innovants,	0k€			Avec l'hypothèse que cela sera encore pris en charge par la DIRE Paris-Saclay
	Parcours - Enseignement du supérieur,	20k€			Attention, il faut intégrer les formations pour doctorants enseignants actuellement réalisées à la direction de l'innovation pédagogique de UPSUD (heures de service)

	Parcours - Chercheur en entreprise, R&D du secteur privé,	20k€			
	Parcours - Expertise, études et conseils, à l'innovation, prospective ou stratégique, entreprises ou cabinets fournissant des prestations intellectuelles,	7k€			Pour rencontre Doctorants/Docteurs et Job Glasses. Le reste étant pris en charge en "heures de services et HCC" à l'UFR Jean Monnet
	Parcours - Métiers d'accompagnement et support à la recherche, l'innovation et la valorisation, support au développement des Spin Off et Start-up,	20k€			Parcours qui a démarré en 2019
	Parcours - Médiation scientifique, communication et journalisme scientifique, édition scientifique, relations internationales + MT180	20k€			Inclue MT180, table ronde et plusieurs formations
Formation des personnels	Formations à l'encadrement, management de la recherche et cafés Cadithe	20k€	21k€	5,6%	Cafés Cadithe (8000 euros payés sur 2018) et Formation ABG : passer de 2 jours de formation à 3 jours et prévoir 4 sessions
	Formations pour les futurs directeurs d'écoles doctorales, et pour les personnels de soutien pour la formation doctorale	1k€			Formations à organiser en interne
Bilan	Total		375k€		

## 5 Le Polethis (50k€)

Le conseil pour l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique (Polethis) intervient sur 4 axes principaux.

- Il assure la formation en éthique de la recherche et en intégrité scientifique des doctorants inscrits à l'Université Paris Saclay. La formation est à la fois théorique et pratique, générale et spécialisée.
- Il comprend un comité d'éthique pour la recherche qui donne un avis éthique consultatif sur les protocoles de recherche impliquant des sujets humains, lorsque ces protocoles ne visent pas à l'avancée des connaissances biologiques ou biomédicales.
- Il anime également un réseau des référents intégrité scientifique, pour l'échange, le partage d'expérience, et le conseil pour la prévention et le traitement des cas de manquement à l'intégrité scientifique.
- Enfin, il favorise les synergies des équipes et unités de recherche relevant du champ de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique dans le périmètre de l'Université Paris-Saclay.

Polethis a été créé et doté de moyens fin 2018 et l'année 2019 a été celle de son déploiement. Il est proposé d'attribuer 50k€ en 2020 comme en 2019 pour son fonctionnement.

## 6 Financement

---

### 6.1 Ce qui ne change pas en 2020 :

Les écoles doctorales ont des missions à accomplir définies au niveau national (cf. cadre national des formations et article 3 de [l'arrêté sur le doctorat](#)) sur lesquelles elles sont évaluées. Une partie de ces missions est transférée au collège doctoral (cf. [article 1 du même arrêté](#)), sous réserve d'une évaluation nationale du collège doctoral.

- [Référentiel d'évaluation d'un collège doctoral](#),
- [Référentiel d'évaluation d'une école doctorale](#),

Les moyens à affecter aux écoles doctorales et au collège doctoral doivent au moins leur permettre de remplir les missions confiées dans le cadre de l'accréditation.

Pour mémoire, l'arrêté d'accréditation mentionne, après évaluation réalisée ou validée par le HCERES, la liste des écoles doctorales autorisées à accueillir des doctorants en vue de leur formation doctorale. Le conseil de l'école doctorale adopte le programme d'actions de l'école doctorale. L'école doctorale est dirigée par un directeur assisté d'un conseil. Les principes de composition du conseil et les modalités de nomination du directeur sont fixés par [l'arrêté sur le doctorat](#).

### 6.2 Ce qui change sur ce plan en 2020, droits d'inscription :

L'article 5 des statuts de l'université Paris-Saclay publié dans le [décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019](#) indique qu'en matière de diplomation, l'université Paris-Saclay porte, sur son périmètre, les demandes d'accréditations et délivre l'ensemble des diplômes et grades nationaux de premier cycle, master, doctorat et habilitation à diriger des recherches [...]. **Les établissements-composantes transfèrent leurs compétences sur les diplômes nationaux de licence, master et doctorat et habilitation à diriger des recherches à l'université Paris-Saclay.**

Ainsi, à compter de la création de l'université Paris-Saclay, les inscriptions des doctorants seront des **inscriptions en doctorat** de l'université Paris-Saclay. Ce nouveau cadre est différent du cadre de la ComUE dans lequel toutes les compétences n'étaient pas transférées et qui prévoyait, en particulier, une accréditation au niveau de la ComUE et des inscriptions par les établissements membres.

**Remarque** : à la différence des inscriptions en L, LP et M, les inscriptions (en 1A) pour le niveau D se font tout au long de l'année. Les changements de modalités d'inscription prendront ainsi effet à partir du mois de janvier.

Sur un plus long terme, l'université Paris-Saclay sera structurée en « Graduate Schools », structures internes de l'université Paris-Saclay portant les diplômes de niveaux masters et doctorat, ainsi que la recherche sur un périmètre disciplinaire, thématique ou une mission. Ces évolutions amèneront à ré-organiser les activités portées par le collège doctoral, les écoles doctorales et les Graduate Schools, la Maison du Doctorat et les autres directions et services centraux au cours de l'année 2020 et à rediscuter, pour 2021 et au-delà, des moyens correspondants et des modalités d'arbitrage sur l'usage de ces moyens.

### 6.3 Modalités de financement, historique

**Depuis 2015**, les établissements d'enseignement supérieur membres de la ComUE percevaient les droits d'inscription en doctorat et ils participaient au financement de l'organisation de la formation doctorale en versant une contribution à la ComUE à cet effet.

**De 2015 à 2018**, cette contribution comprenait une contribution pour les écoles doctorales, incluant un montant fixe et un montant au prorata des effectifs de doctorants inscrits dans chaque établissement

[www.universite-paris-saclay.fr](http://www.universite-paris-saclay.fr)

Espace Technologique / Immeuble Discovery

Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

modulés par la contribution « en nature » de l'établissement à la formation doctorale et en particulier des coûts de personnels affectés à la formation doctorale. Cette modulation, qui demandait un lourd travail de recensement, a été abandonnée au départ des établissements d'IPParis.

La contribution des établissements comprenait également une contribution au collège doctoral, à laquelle participaient l'ensemble des établissements membres de la ComUE, y compris les organismes de recherche et qui était calculée au prorata de leurs nombres de personnels comptés pour les élections.

**En 2019**, d'une part les contributions des établissements d'enseignement supérieur pour les écoles doctorales sont été calculées comme la somme d'un montant fixe de 5000€ par établissement et d'un montant au prorata du nombre d'inscrits dans l'établissement et d'autre part l'IDEX a pris en charge les crédits du collège doctoral.

**Enfin, jusqu'en 2019**, la ComUE reversait les crédits correspondants à ceux des établissements d'enseignement supérieur membres de la ComUE qui assuraient, par délégation, la gestion d'une école doctorale ou d'un parcours de formation doctorale.

Ces modalités de financement de l'activité d'organisation de la formation doctorale dans une ComUE, demandaient plus de **64 opérations financières** annuelles entre la ComUE et les établissements, opérations effectuées à chaque fois à la ComUE et dans les établissements (de part et d'autre: installation des crédits, émission et envoi des bons de commande, émission et envoi des titres de recettes, relances etc.). De plus, cette organisation manquait de flexibilité. Elle ne facilitait ni la réaffectation de crédits en cours d'année entre les écoles doctorales ou entre les écoles doctorales et le collège doctoral, ni la gestion des reliquats en fin d'année.

#### **En résumé, en 2019,**

- **943 k€** ont été consacré à l'organisation de la formation doctorale, dont **792k€** hors IPParis avec la répartition suivante :
  - **476k€** pour les écoles doctorales dont **375k€** apportés par les établissements de l'UPSaclay2020 et **101k€** par les établissements d'IPParis. Ces moyens ont été apportés par les contributions des établissements à la ComUE et ensuite ont été versés, par conventions, à ceux des établissements à qui était confiée, par délégation, la gestion d'écoles doctorales,
  - **375k€** pour le collège doctoral et **50k€** pour Polethis, dont **361k€** apportés par l'IDEX, **49k€** apportés par les établissements d'IPParis, **15k€** en application des conventions avec l'ENSA-V et Supmeca. Ces moyens ont été gérés au niveau de la ComUE
  - enfin **41k€** affectés aux activités doctorales transverse au SCRED de UPSud.
- **1200 k€** environ ont été collectés par les établissements membres de la ComUE (hors IPParis) au titre des droits d'inscription en doctorat (c'est une estimation).
- Le différentiel entre ces droits d'inscription collectés par les établissements membres de la ComUE et les moyens versés aux entités en charge de l'organisation de la formation doctorale (375k€ à la ComUE, 41k€ au SCRED de UPSud) est ainsi estimé à **784k€**.

## 6.4 Modalités de financement en 2020

**En 2020**, il est proposé :

- de consacrer **825 k€** à l'organisation de la formation doctorale,
  - dont **400k€** pour les écoles doctorales rattachées aux Graduate Schools,
  - **375k€** pour la Maison du Doctorat et **50k€** pour le Polethis,

- alimentés à hauteur de **361k€** par l'**IDEX** et pour le complément, par les **droits d'inscription** en doctorat (estimation à **1200 k€**) collectés par l'université Paris-Saclay.
- Il est également prévu de reverser le différentiel (estimé à **736 k€** soit 1200k€ + 361k€ - 825 k€) aux composantes, aux établissements composantes et aux universités membres associées.

Pour déterminer la répartition de ce différentiel entre les établissements composantes, les composantes et les universités membres associées, il est proposé de simuler ce qu'aurait été leur contribution si celle-ci avait été calculée avec la même méthode qu'en 2019 (écoles doctorales + collège doctoral + Polethis), puis d'estimer les droits d'inscription qu'ils auraient collectés et enfin d'en déduire le différentiel à leur reverser.

Pour cela, on détermine d'abord le nombre des doctorants inscrits en 2018-2019 par les établissements membres de la ComUE, en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année et leur pourcentage **P** par établissement.

établissement	Année universitaire de 1ère inscription, inscrits de 2018-2019				
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Ensemble	P = % doctorants
AgroParisTech	46	46	53	145	4,82%
CentraleSupélec	75	91	88	254	8,44%
ENS Paris-Saclay	81	65	61	207	6,88%
IOGS	20	12	11	43	1,43%
UEVE	52	47	59	158	5,25%
UPSud	608	623	649	1880	62,48%
UVSQ	115	97	110	322	10,70%
<b>Ensemble</b>	<b>997</b>	<b>981</b>	<b>1031</b>	<b>3009</b>	<b>100,00%</b>

Les **droits d'inscription** qu'auraient collectés les établissements-composantes, les composantes et les universités membres associées, s'ils avaient continué de percevoir ces droits sont ensuite estimés comme **1200k€\*P%**. En effet, compte tenu du départ des doctorants d'IPParis, du fait que les doctorants qui soutiennent entre septembre et décembre n'ont pas à payer de droits d'inscription et des doctorants en cotutelle internationale de thèse qui sont dispensés du paiement des droits, le nombre de doctorants qui paient des droits d'inscription est estimé à environ 3200 et les droits d'inscription collectés à environ 1200 k€. Cette estimation pourra être corrigée en 2021 au vu des droits d'inscription effectivement collectés.

Ensuite la simulation de ce qu'aurait été la contribution de chaque établissement-composante et université membre associée pour les écoles doctorales est déterminée avec la même méthode que l'année précédente, c'est-à-dire un montant fixe de 5000€ par établissement et le reste au prorata du nombre de doctorants. Le reste est calculé comme le budget des écoles doctorales (400k€) moins 7 fois 5000€.

	% des inscrits	Droits d'inscription simulés	Simulation ED 2020	Rappel 2019	Prévision du différentiel à reverser
CentraleSupélec	8,44%	101 280 €	35 806 €	36 724 €	<b>65 474 €</b>
ENS Paris-Saclay	6,88%	82 560 €	30 112 €	27 946 €	<b>52 448 €</b>
AgroParisTech	4,82%	57 840 €	22 593 €	19 784 €	<b>35 247 €</b>
IOGS	1,43%	17 160 €	10 220 €	9 466 €	<b>6 941 €</b>
UVSQ	10,70%	128 400 €	44 055 €	46 580 €	<b>84 345 €</b>
UEVE	5,25%	63 000 €	24 163 €	24 250 €	<b>38 838 €</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>450 240 €</b>	<b>166 948 €</b>	<b>164 750 €</b>	<b>283 292 €</b>

La différence entre les simulations de ce qu'auraient été les recettes de droits d'inscription et la contribution des établissements si la même méthode qu'en 2019 avait été utilisée permet ainsi de déterminer le montant prévisionnel à reverser aux établissements-composantes et aux universités membres associées.

## 7 Gestion

Les crédits des écoles doctorales seront gérés au niveau de la Graduate School support de l'école doctorale. Ces crédits seront intégrés à l'unité budgétaire de la Graduate School et mis à disposition de l'école doctorale. Leur usage sera déterminé par le conseil de l'école doctorale et les dépenses seront engagées par le directeur de l'école doctorale.

### 7.1 Types de crédits

Les écoles doctorales ont proposé une répartition de leurs crédits en crédits de fonctionnement, de personnels et en prix. Le détail est fourni dans le tableau ci-dessous.

Entité	Entité assurant le support administratif	% crédits de fonctionnement	% crédits de personnels	Crédits des EDs hors prix	Prix de thèses ou prix des doctorants
n°567   SDV	GS BASE	100%	0%	13500€	-€
n°581   ABIES	GS BASE	100%	0%	20500€	-€
n°571   2MIB	GS Chimie	85%	15%	26700€	1800€
n°580   STIC	GS Computer Science	95%	5%	42400€	1500€
n°578   SHS > DEM	GS Economie-Management	70%	30%	16000€	4000€
n°573   Interfaces	GS Engineering & Systems	100%	0%	12100€	1500€
n°575   EOBE	GS Engineering & Systems	85%	15%	27100€	-€
n°579   SMEMAG	GS Engineering & Systems	63%	37%	27400€	-€
n°129   SEIF	GS Geosciences, Climat, Environnement et Planètes.	100%		6900€	-€
n°582   CBMS	GS Life Science and Health	100%	0%	20200€	-€
n°568   Biosigne	GS Life sciences and Health	100%	0%	12500€	-€
n°577   SDSV	GS Life sciences and Health	100%	0%	20500€	300€
n°574   EDMH	GS Mathematics	100%	0%	19000€	-€
n°127   AAIF	GS Physics	100%		6200€	-€
n°564   PIF	GS Physics	60%	40%	16500€	-€
n°572   EDOM	GS Physics	90%	10%	15100€	3600€
n°576   Pheniics	GS Physics	34%	66%	21900€	4000€
n°570   EDSP	GS Public Health	75%	25%	15700€	-€

n°569   ITFA	GS Santé et Médicament	100%	0%	22800€	1800€
n°578   SHS > SSH	GS Sciences Sociales et Humanités	70%	30%	12000€	3000€
n°566   SSMMH	GS Sport, mouvement et facteurs humains	85%	15%	8200€	-€
Collège Doctoral	Maison du Doctorat	70%	30%	375000€	-€
Poethis	Maison du Doctorat	70%	30%	50000€	-€

## 7.2 Relevé de décision du Groupe d'élaboration de l'Organisation (GEO)

### Ordre du jour

- Droits d'inscription masters et doctorat à la rentrée 2020

### Relevé de décision

▣ Objectif de séance : définir les modalités techniques (encaissement, recettes, dépenses) relatives aux droits d'inscription relevant du master et du doctorat pour l'année 2020.

▣ Eléments de rappel :

# pour le doctorat : un unique outil de gestion (inscriptions, ré-inscriptions, soutenance) sur l'ensemble des établissements => ADUM. Les encaissements relatifs aux droits d'inscription sont effectués au sein des établissements tout au long de l'année. Jusqu'à présent une mécanique administrative complexe permet de gérer les flux financiers avec les établissements référents (notamment cotisations des établissements au fonctionnement du collège doctoral / reversements des crédits de fonctionnement des ED).

# Pour le master : la présentation faite en séance est annexée au présent document. Une différence notable par rapport au doctorat existe aujourd'hui avec différents outils de gestion utilisés au sein des établissements référents.

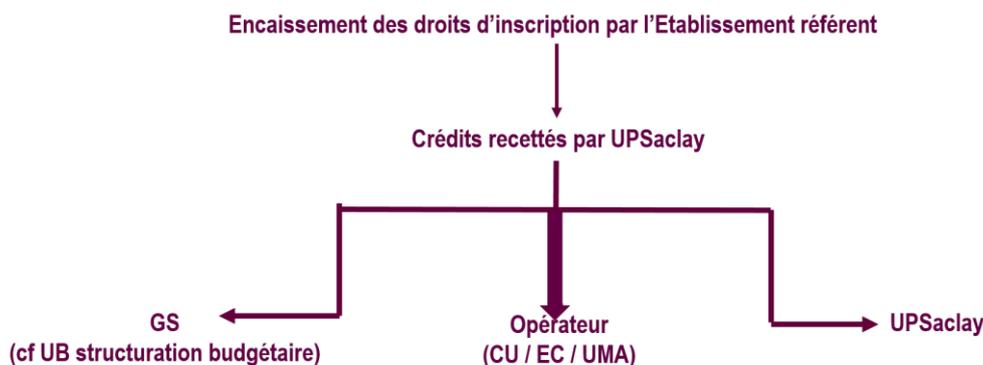
# Eléments de ressemblance doctorat / master : l'encaissement des droits d'inscription se fait au niveau des établissements référents

# Eléments de dissemblance doctorat / master : outre le sujet lié à l'utilisation d'un outil de gestion unique (voir plus haut) les éléments liés au budget et aux coûts sur le doctorat sont connus et établis tandis qu'ils restent à déterminer pour 2020 sur le volet Master.

- Eléments de séance :

### Relevé de décision

Après discussion les participants s'accordent sur le principe schématique suivant applicable aux volets Masters et Doctorats pour 2020:



- Ce dispositif requiert un accord-cadre entre les établissements référents et l'université Paris-Saclay afin de régler l'organisation du dispositif ainsi que les modalités pratiques de fonctionnement. L'accord cadre, une fois installé, ne nécessitera plus de conventions annexes de reversements entre les établissements.
- L'établissement référent inscrit les étudiants en Master et encaisse les droits d'inscription.
- L'établissement référent comptabilise les droits encaissés en « opération pour compte de tiers »
- L'établissement référent reverse à l'université Paris-saclay le montant des droits encaissés, selon les modalités prévues par l'accord cadre.
- L'Université Paris-Saclay procède à la constatation du produit (titre de recette) des droits d'inscription reversés dans des modalités formalisées via l'accord cadre
- Ces crédits pourraient alors être répartis suivant trois axes :

La GS via son unité budgétaire

L'Université Paris Saclay

Les opérateurs concernés (CU / EC / UMA)

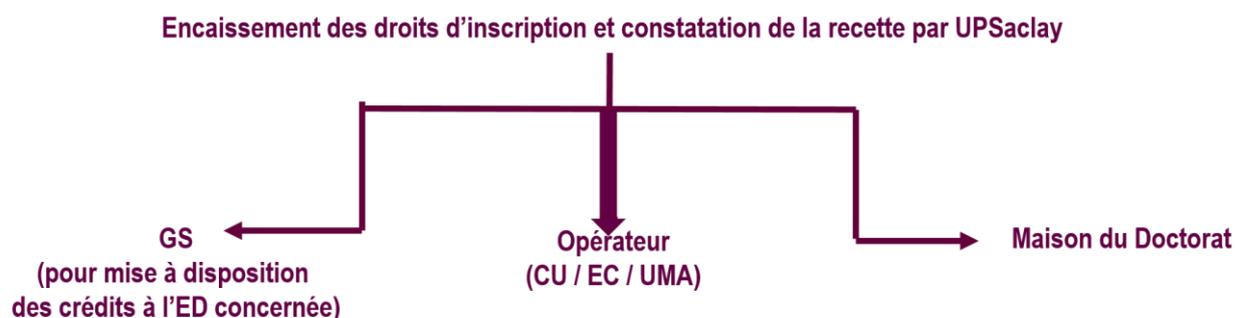
Dans le cas du Master le modèle établi serait alors: (à définir dans l'accord cadre)

- un prélèvement fixe de 10% coté GS; ces crédits, délégués aux GS pourraient alors être dédiés à des actions de soutien (AAP, évènements..) restant à définir. Cela engendre un besoin de pouvoir identifier les activités transférables aux Graduate Schools dans ce cadre
- un prélèvement fixe de 10 % pour l'Université Paris-Saclay
- un reversement à hauteur de 80 % vers les opérateurs concernés (CU / EC / UMA)

Dans le cas du doctorat, le collège doctoral répartit les crédits entre i) la GS pour l'école doctorale considérée, ii) la Maison du Doctorat de l'Université Paris-Saclay et iii) le cas échéant les opérateurs référents.

### Relevé de décision

Par ailleurs, le fait de pouvoir dans le cas du doctorat disposer dès à présent d'un même outil de gestion pourrait conduire, modulo une adaptation de l'outil avec une brique de gestion dédiée (déjà existante sur le marché) au schéma suivant :



Dans ce cas de figure c'est l'Université Paris-Saclay qui serait l'unique récipiendaire des encaissements des droits d'inscription des doctorants. Néanmoins pour tendre vers un tel modèle des questions d'organisation se posent.

Notamment des questions sur la centralisation des inscriptions des doctorants au niveau d'une structure unique sous l'autorité de l'université Paris-Saclay.

Ou bien sur la capacité de nommer des ordonnateurs au niveau des GS qui devront relever de l'Université Paris-Saclay (périmètre employeur) afin de pouvoir réaliser l'encaissement des droits d'inscription au nom de l'UPSaclay. Ceci sera discuté en 2020 et donc non mis en œuvre pour la rentrée 2020.

Un point important a été acté qui est lié à une volonté d'avoir une prévision pluriannuelle des financements attribués au ED et masters et donc aux GS. Cela se décline différemment dans les 2 cas :

- pour les ED, la ventilation des crédits pour 2020 est basée sur les règles actuelles et est donc connue ainsi que les crédits alloués à la maison du doctorat. Un travail au sein du collège doctoral et de la CR de l'UPSaclay devra être fait en 2020 afin d'établir des règles de répartition pour la durée du contrat quinquennal.
- pour les masters, un travail préalable de connaissance des coûts doit être mené en 2020 et une réflexion sur la gestion des dépenses (GS ou opérateurs) doit être menée en 2020.

### Participant(e)s

Nom	Etablissement	Présent(e)	Excusé(e)
Gwenaëlle VERSCHEURE	UPSaclay	X	
Jean-François PEYRAT	UPSud	X	
François TAVERNIER	ENS Paris-Saclay	X	

Participant(e)s			
Thierry CAMUS	UVSQ	X	
Laurent HEMIDY	INRA	X	
Isabelle DEMACHY	UPSud	X	
Christine JACQUEMIN	AgroParisTech	X	
Hervé DEVAUX	CEA	X	
Vincent JOLYS	CentraleSupélec	X	
Christophe DOMINGUES	UEVE	X	
Claire COSTA-COQUELARD	UPSaclay	X	
Aline PENATTI	UPSaclay	X	
Agnès SECKLER	IOGS		X
Nathalie HERRBACH	UPSud		X
Aliénor CAUVET	UPSaclay		X
Marie-Pauline GACOIN	UPSaclay		X

Invité(e)s			
Nom	Etablissement	Présent(e)	Excusé(e)
Sylvie RETAILLEAU	UPSaclay	X	
Alain GUERMANN	UPSud	X	
Hamida MULLER	UPSaclay	X	
Claire LARTIGUE	ENS Paris-Saclay	X	
Nathalie HATTON-ASENSI	UPSud	X	